

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 22 mars 2012 portant délégation de signature du directeur général de l'aviation civile en matière de titres exécutoires

NOR : DEVA1209048S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'aviation civile,
Vu le décret du 6 mai 2005 modifié autorisant le directeur général à déléguer sa signature ;
Vu le décret du 5 octobre 2007 portant nomination du directeur général de l'aviation civile ;
Vu la décision du 12 octobre 2007 modifiée portant délégation de signature du directeur général de
l'aviation civile en matière de titres exécutoires,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 3 de la décision du 12 octobre 2007 susvisée est supprimé.

Article 2

Le premier alinéa de l'article 4 de la décision du 12 octobre 2007 susvisée est ainsi rédigé :
« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Massé (Francis) et de Mme Desjardins (Michelle),
délégation est donnée à M. Soler (Christian), ingénieur principal des études et de l'exploitation de
l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les titres exécutoires d'un
montant inférieur à un million d'euros et relatifs à la taxe de l'aviation civile et à sa majoration, à la
taxe d'aéroport et à la taxe sur les nuisances sonores aériennes. »

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement
durable, des transports et du logement.

Fait le 22 mars 2012.

P. GANDIL